

Voies et moyens

teur, on n'aura aucune difficulté en ce qui concerne le Nouveau parti démocrate.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Tous les députés, tous les moyens d'information, tous les citoyens savent que nous avons approuvé le budget de février 1973. Ceci parce qu'entre autres choses il prévoyait une réduction progressive de l'impôt sur le revenu des particuliers. Je vous rappellerai, monsieur l'Orateur, que c'est l'opposition officielle qui a voté contre ce budget alors que nous l'avons soutenu. Je précise au ministre des Finances que nous nous opposerons à sa tentative d'emballer le miel de février 1973 avec ce que nous considérons être le poison de mai 1972. Si le bill contient des dispositions trop généreuses à l'égard des sociétés.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: A mon avis, le ministre devrait avoir l'honnêteté et la décence de fournir à la Chambre deux bills distincts de façon que ceux d'entre nous qui considèrent les largesses faites aux sociétés inutiles et injustifiées puissent voter contre cette mesure et ceux d'entre nous qui désirent appuyer, comme c'est notre cas, les réductions d'impôt sur le revenu des particuliers pourront voter en leur faveur. Mais si le ministre essaie d'attraper ceux qui s'opposent aux réductions fiscales accordées aux sociétés en ajoutant à cette mesure des réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers il ne se rend certainement pas compte que les membres de mon parti sont assez tenaces pour s'y opposer.

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Assez tenaces pour s'opposer au bill même s'il prévoit des réductions à l'impôt sur le revenu des particuliers aussi longtemps qu'il renfermera les largesses faites aux sociétés en mai 1972.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Je ne suis pas surpris du bruit que font certains de ces messieurs de la Chambre. Ils se sont laissés avoir par une ruse habile du ministre des Finances. Les conservateurs ont fait exactement ce que nous avions prévu. Nous savions que le moment venu ils se mettraient d'accord avec les libéraux...

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: ... pour appuyer les réductions d'impôt pour les sociétés.

M. Muir: Ramenez Woodsworth!

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre est vraiment pleine de dynamisme. Toutefois, les députés devraient permettre au député de York-Sud de poursuivre ses propos.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, certains ont suggéré que je partagerais la couche du premier ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député pourrait peut-être poursuivre ses remarques.

M. Lewis: Quand on a dit cela, j'ai fait remarquer que nous n'étions ni l'un ni l'autre des adultes consentants. Mais je vous fais remarquer, monsieur l'Orateur, que le chef de l'opposition est, lui, un adulte consentant.

[M. Lewis.]

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: En ce qui me concerne, je ne vois pas l'utilité d'étudier les effets de ces largesses fiscales. Nous avons des années d'expérience derrière nous. Elles n'ont pas été jusqu'ici une source d'emplois et elles ne le seront pas davantage à l'avenir. Elles ont seulement permis aux sociétés et surtout aux grandes sociétés d'appartenance étrangère de ne pas payer d'impôt. Ces monstrueuses largesses se font aux dépens du contribuable canadien. Ces avantages fiscaux doivent cesser et nous n'avons pas l'intention de les appuyer, quelle que soit la façon dont ils sont présentés à la Chambre.

Le fait est que les entreprises manufacturières du pays ont maintenant dans leurs coffres plus de deux milliards de dollars d'impôts différés. Pourtant, le ministre veut augmenter ce montant, ce qui est injuste et déloyal envers les contribuables ordinaires. En ce qui me concerne, une étude des résultats de la réduction des taux d'impôt pour les sociétés n'est pas nécessaire. Les bénéfices des sociétés ont augmenté rapidement sans que le Parlement ne leur accorde d'allègements supplémentaires. Ils ont augmenté de 20 p. 100 en 1972 par rapport à 1971, de 16 p. 100 en 1971 par rapport à 1970, de 35 p. 100 au cours du premier trimestre de 1973 par rapport à celui de 1972. Les bénéfices des sociétés de notre pays sont déjà trop élevés et nous n'avons pas le droit de les augmenter en leur donnant d'autres dégrèvements.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Lorsque le ministre des Finances a présenté son budget, le 8 mai 1972, il a informé la Chambre que ces concessions coûteraient quelque 500 millions de dollars au Trésor fédéral. Je vais consacrer quelques instants à démontrer ce que cela signifie. J'espère que Votre Honneur ne s'impatiera pas, car il y a eu beaucoup d'interruptions et j'aimerais avoir le temps de terminer mes remarques. Je ne serai pas très long. Je veux démontrer à la Chambre ce que signifient ces chiffres. Ce montant de 500 millions de dollars représente 100 millions de dollars de plus que le coût total de l'augmentation des pensions et de l'indexation sur le coût de la vie du supplément de revenu garanti. Au lieu d'accorder 500 millions de dollars aux sociétés, le gouvernement aurait dû se servir de cet argent pour augmenter les pensions de \$20 de plus par mois et il n'aurait pas tout utilisé. Nous aurions encore pu utiliser cet argent pour réduire l'impôt sur le revenu des particuliers d'au moins 50 p. 100 si bien que le minimum serait de \$150 au lieu de \$100. Ou bien nous aurions pu l'utiliser pour diminuer les taux de transport des marchandises des provinces de l'Atlantique et des provinces de l'Ouest afin de stimuler l'économie de ces régions. Il n'est pas nécessaire de faire des études. Les dégrèvements pour les sociétés proposés en mai 1972 sont économiquement injustifiés et socialement immoraux. Il n'est pas nécessaire de faire des études pour prouver ce qui a déjà été prouvé au fil des années.

Un mot finalement, de l'organisme de contrôle qui a été mentionné et qui, je suppose, fait partie du ministère des Finances. Je ne fais pas confiance aux fonctionnaires des Finances pour contrôler une politique qu'ils ont eux-mêmes proposée et appuyée pendant des années. Ils ne parviendront pas plus à des résultats concrets, valables, à l'issue de leur étude que quiconque responsable de la politique est susceptible d'être objectif à cet égard.